

Québec. Or, le ministre des Affaires des anciens combattants a déclaré ce matin que ce n'était pas là son programme. Quand nous avons signalé cette contradiction aux deux ministres, le ministre des Affaires des anciens combattants a pris une deuxième fois la parole pour dire qu'il n'y avait aucun conflit entre eux. Maintenant, c'est le ministre des Transports qui nous expose la politique du gouvernement fédéral. Peut-être est-ce celle d'un ministre, mais ce n'est pas apparemment celle de l'autre. Notre confusion à ce propos est donc compréhensible, monsieur le président.

L'hon. M. Hees: Je dirai qu'il n'y a aucune différence d'opinion entre moi-même et le ministre des Affaires des anciens combattants, qui prend au sérieux les affaires de sa province et le bien-être des provinces Maritimes en général. Nous sommes d'accord, lui et moi, et je crois que, si le chef de l'opposition veut bien prendre connaissance de ce que j'ai dit quand mes crédits étaient à l'étude il y a une semaine, ainsi que ce qu'a dit le ministre des Affaires des anciens combattants, il verra très peu de différence, s'il en voit. A mon avis, il n'y a aucun écart d'opinion.

Vu que le chef de l'opposition semble s'intéresser à la question, et que, de toute évidence, un effort concerté pour maintenir la navigation l'hiver sur le Saint-Laurent,—à grands frais pour le gouvernement fédéral,—enlèverait certain commerce aux ports des provinces Maritimes puisque, somme toute, le commerce maritime à destination du Canada pendant les mois d'hiver est limité et que s'il se dirige vers le port de Québec il sera enlevé aux ports d'Halifax et de Saint-Jean,—je lui demanderai si son parti préconise de priver deux ports canadiens de leurs affaires en vue d'en favoriser un autre.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, le ministre m'a posé une question. Je rappellerai au ministre que ses crédits sont à l'étude et qu'à cet égard, c'est la politique de son gouvernement qu'on examine.

Une voix: Répondez!

L'hon. M. Pearson: Quand le gouvernement ou quelque ministre se trouve dans une situation embarrassante, comme c'est le cas maintenant, le seul recours qu'il semble avoir, c'est de dire: "Que feriez-vous?" Le ministre vient de dire qu'il n'y a qu'une certaine quantité de commerce et qu'il faut, en conséquence, avoir soin de répartir ce commerce de façon équitable entre les différents ports. Je puis assurer au ministre que si le Canada avait un gouvernement libéral il y aurait tout le commerce qu'il faut à tous les ports et le

[L'hon. M. Pearson.]

Saint-Laurent pourrait rester ouvert tout l'hiver sans que les ports des provinces Maritimes s'en ressentent le moindrement.

Une voix: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

L'hon. M. Pearson: Nous l'avons fait. Le commerce s'est accru pendant que nous étions au pouvoir et les affaires des ports ont augmenté d'année en année. Mais voilà que, d'après le ministre, le commerce n'est pas suffisant pour garder tous les ports actifs. Le ministre prétend, d'autre part, qu'il partage l'opinion de son collègue le ministre des Affaires des anciens combattants. Or, s'il veut bien se donner la peine de lire le compte rendu du débat de ce matin, il verra que les deux opinions ne sont pas du tout les mêmes. Il soutient que nous allons maintenir la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent jusqu'à Québec, tandis que le ministre des Affaires des anciens combattants s'en prend à l'emploi de brise-glace à cette fin et se demande si la constitution nous permet de recourir à ces navires pour ouvrir le fleuve jusqu'à Québec.

M. Small: J'invoque le Règlement, monsieur le président; je demande au chef de l'opposition si le ministre des Affaires des anciens combattants a dit cela. Le ministre des Affaires des anciens combattants a-t-il dit...

M. le président suppléant: A l'ordre! Il n'y a pas de motif à un appel au Règlement dans les propos du député; c'est tout simplement une question.

M. Howard: Peut-être pourrions-nous songer à transporter l'édifice du Parlement plus près du Saint-Laurent et peut-être que la chaleur de nos propos pourrait nous permettre de garder le Saint-Laurent ouvert. Vous savez, monsieur le président, je crois que nous en viendrons au point où le parti libéral devra s'abstenir de dire à la Chambre à quel point les choses allaient bien sous son régime, et les conservateurs devront cesser de s'en prendre aux libéraux pour les choses qui n'ont pas été faites lorsqu'ils étaient au pouvoir. Nous devrons étudier chaque chose au fond, plutôt que de se quereller sans cesse sur la question de savoir lequel des deux partis rend le plus de services au pays.

Outre cela, j'aimerais signaler une chose qui intéresse la côte ouest, où la Voie maritime du Saint-Laurent ne passe pas. C'est une affaire d'intérêt local et personnel, dont le ministre est au courant. J'ai ici copie d'une lettre, en date du 18 décembre 1959, à l'adresse du ministre des Transports, venant de l'association coopérative des pêcheurs de Prince-Rupert. Cette lettre renferme une résolution adoptée à la réunion annuelle de cette association l'an dernier. Il y est question de l'installation de feux d'alignement au lieu